

Mitzach infos

Bulletin N°17 JANVIER 2017

S'Dorf Blätt



- | | |
|------------------------------|-------|
| ○ Edito | p/2 |
| ○ La vie communale | p/3-4 |
| ○ La vie du village | p/5-7 |
| ○ La parole aux associations | p/8-9 |
| ○ Histoire | p/10 |
| ○ Etat civil | p/11 |



Mesdames et Messieurs,
Chers Citoyens,

Au seuil de cette nouvelle année, plusieurs projets sont au programme pour 2017. Les travaux de réhabilitation de l'éclairage public seront engagés dès que les conditions météorologiques seront favorables.

Un projet d'amélioration pastorale est prévu sur les pâturages du Entzenbach que nous souhaitons réhabilités pour rendre notre environnement naturel plus ouvert et verdoyant.

Par ailleurs, un dossier difficile et sensible nous attend pour cette année. Il me tient à cœur de vous donner toutes les informations sur le devenir de notre corps de sapeurs pompiers.

Créé en 1836, notre corps des sapeurs pompiers a été identifié, avec une trentaine d'autres CPI du département, et proposé à la dissolution par la Préfecture et le Service Départemental des Incendies et de Secours.

L'effectif actuel du corps, avec 10 membres actifs, n'est plus en mesure de répondre à tout moment à une intervention. Depuis quelques mois, des discussions sont engagées pour gérer au mieux ce douloureux dossier. On n'efface pas d'un coup de crayon une institution vieille de 180 ans.

En dehors du côté affectif porté à nos hommes du feu que nous ne croiserons plus, la disparition de notre CPI entraînera pour la commune une contribution financière plus importante au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

De 12 € par habitant actuellement, la participation pour une commune sans CPI passerait à 25 €, soit, dans notre cas, une augmentation de 5 590 € par an. Cette dépense, ajoutée à la baisse des dotations de l'Etat depuis 3 ans, fait que la pilule devient de plus en plus difficile à digérer !

Pour palier à la disparition de notre CPI, la commune a la possibilité de créer une « unité de réserve de sécurité civile », basée sur le volontariat. Cette équipe aura comme mission la gestion des événements exceptionnels (tempêtes, inondation, vents violents), elle sera à la disposition du maire lors de ces situations difficiles. Plusieurs membres de notre CPI sont d'ores et déjà partants pour la création de l'unité de réserve de sécurité civile.

La mise en place d'une telle équipe permettrait une économie de 3 440 € par an à la commune (contribution de la commune au SDIS de 17 € au lieu de 25 €) et surtout notre population serait moins nostalgique de ses « SAPEURS POMPIERS » car il y aura toujours des hommes et des femmes prêts à secourir nos citoyens en-dehors des sinistres dus au feu. La réorganisation de ce service à la population se fera au cours des prochains mois.

Edito

Je voudrais exprimer à tous les membres de notre CPI, à leur Chef de corps Christian COMPERE, au Chef de corps honoraire Michel HANS, à tous les vétérans, toute ma gratitude et la reconnaissance de tous nos concitoyens, pour les services rendus à notre village depuis des décennies.

Que l'année 2017 nous garde en PAIX, que chacun d'entre nous amène sa pierre à l'édifice pour le « bien vivre ensemble » dans notre village.

Votre maire
Bernard FRANCK



Lac de Mitzach en 1859 - par Adolphe Braun du Musée de St-Amarin



Vue du Stoerenburg et du lac de Mitzach en 1847, photo de Chapuy Nicolas du Musée de St-Amarin

La vie communale

Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

Séance du 29 juillet 2016

• Au moment de finaliser l'organisation de la Fête de la Pomme, il s'avère que 2 chapiteaux utilisés jusqu'à présent ne seront pas disponibles. La location de ces 2 chapiteaux représentait une somme modique de 50 €. La location pourrait se faire par ailleurs, mais le montant de la location ne serait de loin pas à ce même niveau. La commune organisatrice de cette manifestation a toujours eu le souci de gérer au mieux les dépenses pour qu'elles s'équilibrent avec les recettes. Les deniers publics n'ont jamais été sollicités et ceci grâce à l'exceptionnel engouement de très nombreux bénévoles et sponsors. Aussi l'équipe municipale a décidé d'annuler la Fête de la Pomme et de faire la Fête de tous les bénévoles qui, à un moment ou à un autre, ont rendu service à notre collectivité.

• M. le Maire informe et récapitule tous les faits depuis l'installation de M. Knibiely Philippe sur les terrains communaux de Mitzach. Après la signature du bail en mars 2009 pour l'exploitation de pâturages communaux au lieu-dit Braun et Stumpftrain, M. Knibiely y met en place des baraquements en bois sans permis de construire pour abriter ses bêtes. La commune engage des démarches auprès de la chambre d'agriculture afin d'aider M. Knibiely à présenter un dossier de permis de construire qui permettrait de régulariser la situation. Plusieurs courriers sont adressés à M. Knibiely (17/06/13 et 14/08/13) pour lui indiquer les directives à respecter pour l'instruction d'un permis de construire. M. Knibiely dépose une demande de permis de construire le 20/11/15 qui est refusé le 12/05/16 à cause du non-respect des recommandations de la chambre d'agriculture. Le 19/05/16, M. Knibiely est destinataire d'un nouveau courrier qui l'informe des modalités à respecter pour l'obtention de son permis de construire.

Après toutes ces démarches entreprises par la commune, il n'est plus concevable de tergiverser sur ce dossier. Une installation comme celle-ci, totalement hors normes, réglementaires et sanitaires, engage la responsabilité de la commune et du maire. Considérant tous les faits ainsi relatés, le conseil décide la mise en demeure de M. Knibiely et l'oblige à démonter l'ensemble de ses baraquements d'ici le 15/12/16.

• Par conventions signées entre les communes et la Communauté de Communes, un service commun d'urbanisme a été créé au sein de la Communauté de Communes. La répartition des coûts entre les communes avait été décidée de la manière suivante : suivant le nombre d'habitants et suivant le nombre de dossiers instruits. Il apparaît aujourd'hui, que selon la législation, les coûts engendrés par ce service commun seront répercutés sur les attributions de compensation. Pour ce faire, le conseil accepte de modifier la convention.

• M. le Maire présente un bilan succinct et complet de toutes les actions menées au courant de l'année 2015 au sein de la Communauté de Communes de Saint-Amarin. Ce rapport est disponible en mairie et accessible à tout citoyen. Il est approuvé à l'unanimité.

• Pour la 3^{ème} fois en 5 ans, les gens du voyage se sont installés de manière illicite sur des terrains privés à l'entrée du village. Le soir de leur arrivée, une réunion s'est tenue en mairie au cours de laquelle il a été décidé que le séjour sera limité à 1 semaine, que les propriétaires des terrains seront dédommages à hauteur de 600 € et que les gens du voyage ne démarcheront pas les habitants de Mitzach. Lors de la réunion publique, M. le Maire s'est engagé à ce que les frais (consommation d'eau, mise à disposition des bennes pour les ordures ménagères) seront facturés aux gens du voyage. La procédure de facturation est engagée avec la Communauté de Communes. Le trésor public émettra les titres de redevance.

Séance du 4 novembre 2016

• La Communauté de Communes propose de conclure une convention concernant la gestion en commun du périscolaire et des NAP (nouvelles activités périscolaires). Le conseil décide d'approuver la création de ce service commun et autorise M. le Maire de signer la convention.

• Depuis le 28/05/2002, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge la fonction d'employeur de la main d'œuvre forestière. Ce service est entièrement à la charge des communes membres. Pour être en phase avec les nouvelles lois en vigueur, une convention concernant la gestion de ce service doit être signée. Le conseil décide d'approuver la création de ce service commun et autorise M. le Maire de signer la convention.

• M. le Maire expose que l'aménagement numérique est un élément structurant pour le développement des territoires en permettant l'accès au très haut débit à tous les habitants, toutes les entreprises, et tous les établissements publics. Le Conseil Régional Grand Est met en œuvre un Réseau d'Initiative Publique visant à desservir en 100 % fibre optique jusqu'à l'abonné final l'ensemble des locaux à usage d'habitation et à usage professionnel établis dans les communes concernées par les investissements portés par les opérateurs sur leurs fonds propres. Ce plan d'un montant de 450 millions d'€ est financé à hauteur de 60 % par des fonds publics : Union Européenne, Etat, Région, Départements, EPCI et/ou Communes. Le montant restant à charge des communes ou de leurs groupements s'établit à 175 € par prise. Pour les 15 communes du territoire, avec un prévisionnel de 6 731 prises, le montant total restant à charge s'élève à

La vie communale

Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

1 177 925 € dont 34 825 € pour la commune de Mitzach.

Sur proposition du bureau de la Communauté de Communes, ce montant serait intégralement pris en charge par la Communauté de Communes. Pour ce faire, une modification des compétences communautaires doit être engagée. Le conseil décide de donner son accord pour cette modification et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• M. le Maire présente le rapport d'activité 2015 du service public de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui du service d'élimination des déchets. Beaucoup de bouteille en verre et de papier sont encore éliminés dans les éco sacs bleus alors que nous avons des bennes de tri à disposition. Il présente également le rapport d'activité du syndicat d'électricité et de gaz auquel adhère la commune.

• Le conseil donne son accord pour un projet d'amélioration pastorale du pâturage des lieux-dits « Kuenbach, Hirtsfelds et Braun » pour laquelle des aides substantielles sont disponibles à hauteur de 80 %.

• Notre corps des sapeurs pompiers a été créé en 1836, il y a 180 ans. Aujourd'hui, notre CPI, ciblé par l'administration, est poussé à la disparition. Les effectifs réduits ne sont plus capables de répondre à toutes les sollicitations à toute heure du jour et de la nuit et les charges financières supportées par le SDIS sont trop importantes. Suite à plusieurs réunions avec le Commandant Milanese, responsable du groupement, une proposition a été évoquée pour la mise en place d'une unité d'appui de sécurité civile qui serait à la disposition du Maire en cas de coup dur (grosse tempête, dégâts des eaux, toitures endommagées).

• La commune a engagé une démarche pour la mise en conformité de la Salle des Fêtes. C'est ainsi que l'appartement situé à l'étage de ce bâtiment fera l'objet de la mise aux normes de toutes les installations électriques et alarme incendie. D'autre part, le conseil a donné son accord pour l'installation de projecteurs dans la salle pour amener une bonne luminosité sur la scène. La nouvelle association « Mitzach Elsasser Theater » a financé l'acquisition de ce matériel. La commune prendra en charge l'installation.

• Une nouvelle chaudière a été installée pendant les vacances dans le bâtiment Mairie-Ecole. La facture d'un montant de 27 918 € a été payée et la demande de subvention a été lancée dans la foulée afin de percevoir le montant de 9 306 € sur l'exercice 2016.

• Le conseil prend acte de la dissolution de l'ADAURH en tant que régie personnalisée du Département et approuve le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale qui garde le même nom : ADAURH (agence technique départementale d'aménagement et d'urbanisme). M. le Maire sera le représentant de notre commune à l'Assemblée générale et le conseil l'autorise ainsi que tout autre conseiller à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

• M. le Maire annonce que la commune n'organisera plus la Fête de la Pomme en raison d'une baisse d'engouement de la part des participants et des bénévoles. La fête pourra être reconduite à condition qu'elle soit organisée par une structure (association ou comité des fêtes) autre que la commune.

• M. le Maire informe le conseil de la manifestation organisée le 5 novembre devant l'hôpital de Thann pour la sauvegarde des urgences. Il invite tous les membres à participer à cette manifestation.

• M. le Maire avait promis, lors de la réunion publique du 25/07/16, de faire part à la population du montant qui serait facturé aux gens du voyage pour couvrir tous les frais de consommation d'eau, d'électricité, les ordures ménagères ainsi que le coût de la réparation du portique de la piste cyclable. Ce montant s'élève à 2509,92 €.

• Suite à une demande du conseil, une expertise des Domaines pour les terrains communaux mis en vente pour la ferme auberge du Grünholz, confirme le prix pour les terrains agricoles (50 € l'are). Un rappel à ce service sera fait pour le prix du terrain constructible.



La vie du village



Nos écoles



Les enfants de maternelle à l'école du Musée



Voici la recette de nos Petits Gâteaux de Noël...

- 1) Nous coupons 1 plaquette de BEURRE en petits morceaux. (250g)
- 2) Nous mélangeons ensuite le beurre avec 250g de SUCRE.
- 3) Puis, il faut casser 2 œufs et les mélanger avec le beurre et le sucre. C'est difficile, il faut des muscles !
- 4) Après, nous ajoutons la moitié d'un paquet de FARINE et mélangeons avec les mains. Ça colle aux doigts ! Il faut avoir les mains bien propres !
- 5) La boule de pâte doit reposer 3 heures au frais. (la nôtre a reposé toute la nuit)
- 6) Le lendemain, nous cassons les noisettes du noisetier de l'école avec des pierres. Quel vacarme !
- 7) Puis nous étalons une boule de pâte (mais pas trop).
- 8) Ensuite, il faut découper des formes avec un emporte-pièce.
- 9) On pose une noisette sur le sablé.
- 10) Sandra met la plaque de petits gâteaux au four chaud pendant 12 minutes.
- 11) Nous gardons les gâteaux dans une jolie boîte de Noël.
- 12) Enfin, régalez-vous ! Nous, on a adoré nos BREDALAS !!

Les élèves de petite, moyenne et grande section et le CP de MIT-ZACH, le 12 décembre 2016

Dis, c'était comment quand tu étais petit ?

Les élèves de l'école primaire ont demandé à leurs parents et/ou grands-parents à quels jeux ils jouaient en hiver. Souvenirs, souvenirs !

Ma Maman faisait du ski de fond, des batailles de boules de neige et de la luge. PAUL.

Ils faisaient des batailles de boules de neige et de la luge. BEN-JAMIN.

En hiver, mes parents et grands-parents s'amusaient dans la neige à faire des igloos, des bonshommes de neige ou de la luge. A l'intérieur, ils s'amusaient autour de jeux de société. MARCO.

En hiver, mes parents faisaient des batailles de boules de neige, des igloos et des bonshommes de neige. SOUMYA.

Nos parents faisaient de la luge, des igloos et des bonshommes de neige. En loisir, maman pratiquait le ski. LEONIE et VALENTIN. Quand ma maman était petite, elle faisait de la luge avec sa sœur dans une grande pente. Pour glisser plus vite, elles prenaient un sac poubelle. Elles construisaient aussi des igloos et des bonshommes de neige. GEORGES-THOMAS.

En hiver, mes parents et grands-parents faisaient de la luge, des bonshommes de neige et des batailles de boules de neige. APOLLINE.

Toute ma famille faisait la même chose : des batailles de boules de neige, des igloos et de la luge. BASILE.

Ma Mamie faisait de la luge, de la luge sur glace et des bonshommes de neige.

Ma maman faisait de la luge et même de la luge sur une chambre à air ! Elle faisait aussi des batailles de boules de neige, et des bonshommes de neige. LONY.

Et vous ?

Si vous voulez partager quelques souvenirs d'hiver avec nous, vous pouvez nous écrire et déposer votre lettre dans la boîte aux lettres de l'école !



Travaux d'été



Au mois de juillet, depuis 2009, la commune se fait un point d'honneur d'embaucher des jeunes de notre village pour des travaux d'entretiens et de rénovations. En 2016, Zena et Laetitia ont eu l'opportunité de se confronter pour la 1^{ère} fois au monde du travail.



L'écologie au quotidien

Protéger notre environnement, c'est protéger l'atmosphère, les nappes souterraines, la faune, la flore, limiter la production de déchets, restreindre la consommation d'eau...et veiller ainsi au bien être de tous.

Le respect de notre environnement, c'est l'affaire de tous, et chacun peut apporter sa contribution ! Trop souvent, il y a dans certains quartiers de Mitzach, des odeurs de plastique brûlé : pourtant des bennes pour le recyclage sont à notre disposition.

Les produits phytosanitaires et les pesticides

La vente des produits phytosanitaires et des pesticides va progressivement être interdite. Dès 2017, ils seront interdits à la vente en libre service.

Pour éviter d'utiliser ces produits chimiques qui polluent notre terre et les nappes phréatiques il existe une multitude de trucs et astuces.

Le désherbant naturel par exemple !

Recette maison du désherbant 100% naturel à base d'eau, de vinaigre et de sel

- 5 l d'eau,
- 1kg de sel iodé,
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

D'aucuns opposeront ici que le sel, même s'il est naturel, stérilise le sol. C'est vrai, mais pas si vous l'utilisez avec parcimonie sur des petites surfaces, par temps chaud (la pluie risquant de le faire ruisseler plus loin).

Autres désherbants naturels : l'eau de cuisson des pommes de terre et le purin d'orties

L'eau de cuisson des pommes de terre bouillante fera également le même effet. Attention cependant à ne pas arroser les fleurs et les légumes du jardin !

Ultra Trail du Mont Blanc



Marie Berna a participé en août dernier à l'Ultra Trail du Mont-Blanc au départ de Chamonix. Cette course exigeante de 170 km, avec 10 000 m de dénivelés et 10 cols à franchir situés à plus de 2 000 m d'altitude, a rassemblé plus de 2 550 participants. Marie a parcouru la distance en 36 heures et 33 minutes et s'est classée 294^{ème} au scratch, 36^{ème} féminine et 3^{ème} française. Il s'agit là d'une performance de haut-niveau.





Le Noël de nos aînés

La municipalité a invité les aînés du village, ainsi que le personnel communal, à fêter Noël ensemble. Après une messe célébrée par le père Jean Arnold, le repas a été servi par les conseillers et leurs conjointes. L'après-midi s'est poursuivie par la présentation d'un diaporama de photos qui cette année avait pour thème les vues panoramiques des villages de notre canton. Et avant de repartir dans leurs foyers, les aînés ont entonné quelques chants de Noël.

Notre doyenne du village, Marguerite Herrgott qui fêtera cette année son 95^{ème} anniversaire, n'a pas manqué de participer à la fête.



Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année, Roger Bringard, président du Souvenir Français a organisé la cérémonie du 11 novembre.

Cette cérémonie toujours émouvante s'est déroulée devant le Monument aux Morts, en présence de M. le Maire, des conseillers, des pompiers, des enfants des écoles qui ont lu des lettres de soldats adressées à leurs parents, et de la chorale qui a entonné quelques chants de paix et d'espérance.



Un nouveau site internet pour Mitzach

La commune vient de se doter d'un nouveau site internet "Mitzach .fr" qui remplace l'ancien site Mitzach.free.fr qui avait été créé par Hubert RIETH, il y a une vingtaine d'années. Encore un grand merci à lui !

L'objectif de ce nouveau site plus moderne, est d'apporter un maximum d'informations à nos concitoyens. Vous y trouverez les comptes-rendus des Conseils Municipaux, un agenda avec les manifestations du village, des photos, le planning des enlèvements des ordures (ménagères, métaux, encombrantes, D3E, DMS, DDM) et diverses informations pratiques.

La parole aux associations



Donneurs de sang



DON DE SANG : UN DON DE SOI POUR SAUVER DES VIES.

Chaque jour, 10.000 dons de sang sont nécessaires pour couvrir les besoins des patients en France, et ces besoins sont en constante augmentation, en raison du vieillissement de la population et des innovations dans la qualité des soins.

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte à la suite de l'entretien pré-don, peut donner son sang. Un don de sang, de l'arrivée au départ, ne prend que 45 minutes et peut sauver des vies ! La durée de vie des produits sanguins étant limitée, il est important de donner son sang régulièrement.

Notre amicale organise 4 collectes en 2017, de 16h30 à 19h 30 :

- Vendredi 19 mai à Ranspach
- Jeudi 20 juillet à Ranspach
- Vendredi 22 septembre à Mitzach
- Vendredi 15 décembre à Husseren-Wesserling

Nous vous y attendons nombreux, venez avec vos familles, collègues, voisins... une collation vous sera servie à l'issue de votre don.

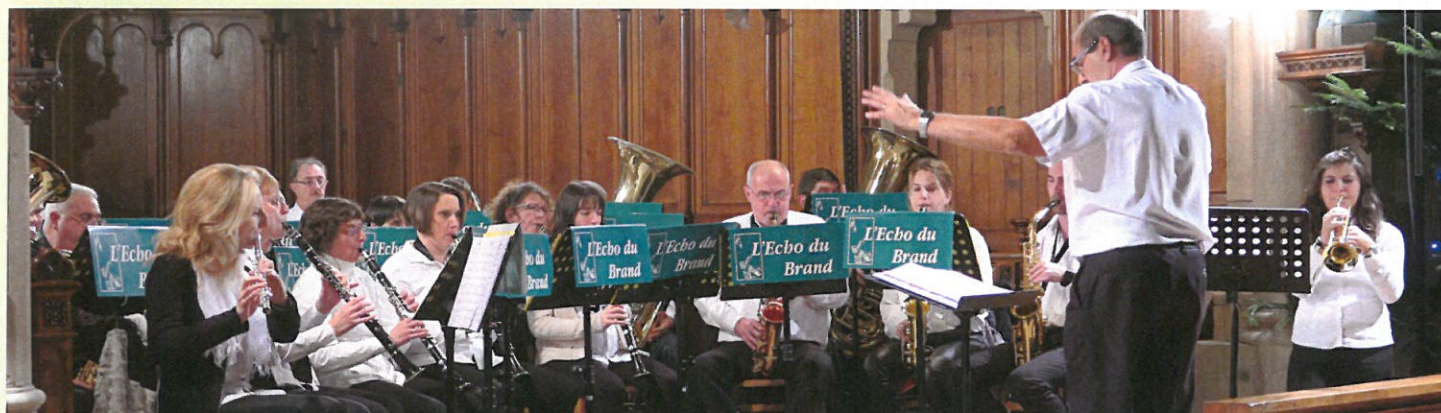
Toute l'équipe vous souhaite une TRES BELLE ANNEE!!!

A très bientôt...

L'Amicale de Donneurs de Sang



Concert de Noël



La Chorale Sainte-Cécile de Mitzach a choisi pour son concert, des œuvres selon un fil conducteur : « Un jour, les enfants diront » Dans ce monde tourmenté, les paroles des chants de ce concert ont posé beaucoup de questions, pour les enfants et aussi pour les adultes : la discrimination, l'ouverture d'esprit, l'engagement, l'inquiétude des lendemains ; mais l'espoir pour un monde meilleur.

La partie religieuse était consacrée à Noël, en débutant par un Ave Verum suivi de chants variés et souvent inédits, d'hier et d'aujourd'hui.

L'Echo du Brand a su charmer les nombreux auditeurs avec entre autre « A sign for Freedom » (un signe pour la Liberté), ou Largo (La Symphonie du Nouveau Monde).

Les deux ensembles se sont unis pour le Chœur des Tziganes et l'Ave Maria no Morro ainsi que pour la pièce finale Stille Nacht.





Mitzacher Elsasser Theater

L'association de théâtre continue son intégration dans le village, après avoir adopté le nom du village, elle s'intitule maintenant le Mitzacher Elsasser Theater.

Après une première pièce jouée début 2016 devant plus de 1100 spectateurs venant de toute la région, le succès est au rendez-vous et le premier ELSASSER OWA a permis de démontrer le talent des petits et des grands avec trois séances complètes l'automne dernier.

La langue alsacienne est ainsi sauvegardée et transmise aux plus jeunes par l'école des enfants et le théâtre. Mitzach est maintenant connu, bien ancré et une référence dans le territoire alsacien du théâtre : des personnes venant de très loin nous soutiennent et nous encouragent à repousser nos limites.

En 2016, nous avons participé à plusieurs manifestations villageoises et sommes aussi allés dans d'autres contrées afin de nous montrer et notamment les enfants qui ont suscité l'admiration de tous grâce au travail de toute l'équipe autour de Jean-Paul SCHWEBEL ; nous sommes un des rares théâtres à avoir une section d'enfants et sommes soutenus par l'OLCA de la région Alsace pour la formation.

Cela représente des centaines d'heures de bénévolat et de mise à disposition de salles. Nous remercions la municipalité qui nous apporte un soutien sans faille.

Nous approchons à grands pas de la représentation de la nouvelle pièce, dont la première sera le samedi 28 Janvier à 20h00, et vous attendons pour soutenir notre association.

Cette pièce sera jouée à 9 reprises et sera le résultat de plusieurs mois de répétition et de travail inlassable pour les décors et les techniques de sons et lumières.

Encore un grand merci à la municipalité pour l'aide fournie pour la mise en place des lumières dans la Salle des Fêtes et du matériel spécifique nécessaire pour pouvoir jouer des pièces de théâtre.

Il est à noter également que nous avons entrepris la restauration de toiles de fond de scène qui étaient stockées depuis fort longtemps dans la cave et qui ont fait la fierté de notre spectacle d'automne.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle année 2017, avec l'espoir de contribuer à l'épanouissement des villageois, le théâtre étant le remède pour y apporter du rire et de la gaieté.

« Un geste tendre, un sourire, un regard affectueux ; autant d'éléments qui conduisent à être heureux et à rendre les autres heureux ».



La forge Grünenwald « Hammerschmied / Taillanderie »

La forge Grünenwald « Hammerschmiede/Taillanderie »

Grünenwald, c'était une petite forge qui comptait au maximum deux ouvriers, mais dont la production était réputée tant en France qu'en Allemagne, où elle vendait ses produits. Elle fut créée en 1850 par Nicolas Grünenwald. Auparavant, les travaux de forge se faisaient dans la maison familiale, qui était aussi un café, une épicerie, et qui devint le café Toussaint.

Elle a été démolie en 1947. A cet emplacement se trouve maintenant une maison d'habitation construite sur l'ancienne cave de la forge. La forge Grünenwald fut essentiellement connue grâce au fils, Albin qui signa ses haches AG. Albin était le seul à faire la finition de la hache. Son savoir-faire était un secret familial, qu'il emporta dans sa tombe. Les bûcherons racontaient que s'ils se coupaient avec une hache Grünenwald, leurs blessures guérissaient plus rapidement.

Ces haches, dont un modèle est illustré ci-dessous, comportent un cœur gravé des initiales AG entouré de trois étoiles. C'est ce signe distinctif qui il y a quelques années, a conduit la Police Judiciaire à enquêter jusqu'à Mitzach au sujet d'un meurtre commis en Moselle.



Hammerschmiede Grünenwald



Wirtschaft Grünenwald



Ces haches dont un modèle est reproduit comportent un cœur avec les initiales AG entouré de trois étoiles





Schniderspattle « Le plat du pauvre »

Ingrédients :

Pâte à nouilles :

3 œufs
300 g de farine
¼ de coquille d'œuf de vin blanc d'Alsace
Sel

Farce :

3 gros oignons
50 g de beurre
Sel, poivre
1 œuf

Pain pour les croûtons



Préparation : Pâte à nouilles

Former un puits avec la farine et le sel.
Rajouter les œufs et le ¼ de coquille d'œuf de vin blanc d'Alsace.
Mélanger à la fourchette puis travailler avec les mains.
Pétrir et fraiser la pâte : elle doit être lisse.
Mettre en boule et laisser reposer recouverte d'un linge pendant ½ h.

Préparation : Farce

Hacher les oignons, les faire suer dans le beurre, saler, poivrer.
Lier avec un œuf.
Etaler très finement la pâte à nouille, la découper en petits carrés de 8 à 10cm.
Mettre une petite cuillère à soupe de farce sur une moitié de chaque carré de pâte.
Mouiller les bords, replier et souder.
Bien appuyer sur les bords.
Pocher les pâtes dans de l'eau salée jusqu'à ce qu'elles surnagent.
Les retirer avec une écumoire, les égoutter.
Les disposer sur un plat.
Faire dorer de petits croûtons dans du beurre, verser sur les « Schniderspattle ».
Bon appétit.



Etat Civil

Naissances

Le 03/07/16 Lison Francine FORNAGE
Le 28/12/16 Ethan Nathan STUDER



Décès

Le 16/03/16 Jeanne Anne FRANCK (HANS)
née le 05/02/1920
Le 20/04/16 Anne THALLER née le 30/11/1925
Le 06/06/16 Emile Albert GOLLY né le 10/02/1944

Mariage

Le 02/07/16 Anne BEBGA
Yannick Didier TRIMBORN



Les anniversaires 2017

95 ans

Le 30/03/17 Marguerite HERRGOTT

85 ans

Le 17/05/17 Bernard RIVIERE
Le 03/06/17 Gérard MULLER
Le 23/08/17 Jean-Jacques LERCH
Le 01/12/17 Florence HAGENBACH
Le 27/12/17 Marius ILTIS

80 ans

Le 23/02/17 Marie-Madeleine DOPPLER
Le 26/05/17 Denise MULLER
Le 07/08/17 Jean-Charles GATTOBIGIO
Le 23/08/17 Joseph SONNELITTER
Le 13/11/17 Huguette RIETH

Noces d'Or

Le 01/07/17 Isabelle et Jean LUTHRINGER

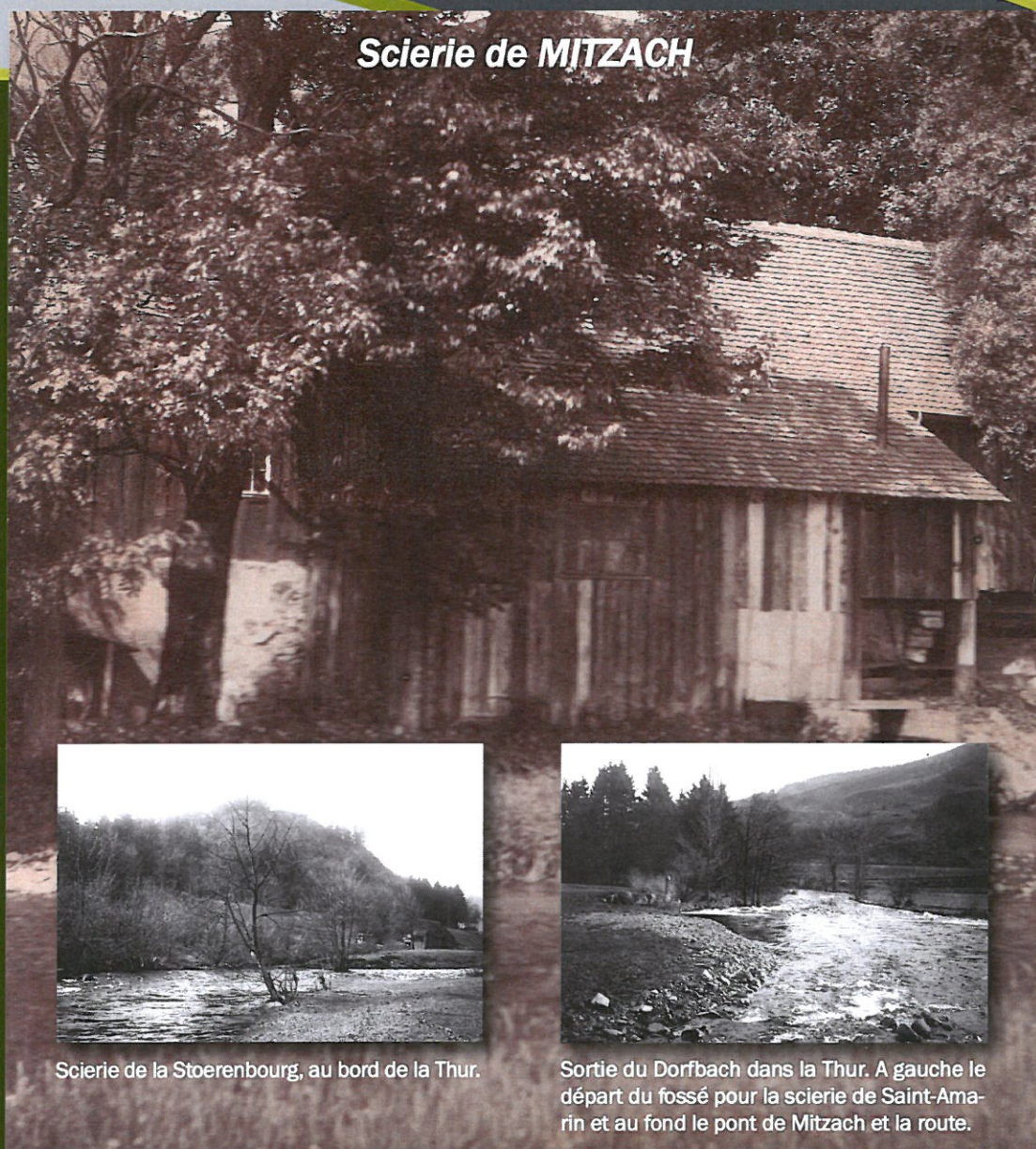


L'équipe de rédaction
vous souhaite une très bonne année 2017.

Enigme :

Je commence la nuit
Je finis le matin
Je suis dans l'étang
Je suis dans le jardin,
Et je passe 2 fois dans l'année.
Qui suis-je ?

Réponse dans le prochain numéro.



Scierie de MITZACH

Scierie de la Stoerenbourg, au bord de la Thur.

Sortie du Dorfbach dans la Thur. A gauche le départ du fossé pour la scierie de Saint-Amarin et au fond le pont de Mitzach et la route.

Pour toute remarque, idée ou suggestion pour
la prochaine édition veuillez vous adresser à :

Mairie de Mitzach

44 rue Principale

Tél. 03 89 82 60 59 - Fax . 03 89 82 72 99

mairie.mitzach@wanadoo.fr